

HAUT CONSEIL DES BIOTECHNOLOGIES

COMMUNIQUE DE PRESSE
6 janvier 2010

Avis du Haut Conseil des Biotechnologies
relatif à la saisine du 15 décembre 2009
de Monsieur le Député François Grosdidier

A la suite de la saisine de Monsieur le Député François Grosdidier

Avis relatif à la saisine du 15 décembre 2009 de Monsieur le Député François Grosdidier, quant aux conclusions de l'étude intitulée "*A comparison of the effects of three GM corn varieties on mammalian health*"** par J. Spiroux de Vendômois, F. Roullier, D. Cellier & G.E. Séralini, *Int. J. Biol. Sci*, 2009 : 5(7) : 706-726.

** « Comparaison des effets sur la santé des mammifères de trois variétés de maïs transgéniques »

➤ L'AVIS DU COMITE SCIENTIFIQUE

Le Comité scientifique (CS) du Haut Conseil des biotechnologies (HCB) indique que l'étude de J. Spiroux de Vendômois *et al.*, n'apporte aucun élément scientifique recevable susceptible d'imputer aux trois OGM ré-analysés une quelconque toxicité hématologique, hépatique ou rénale.

L'avis est consultable sur le site intergouvernemental <http://www.ogm.gouv.fr/>

▶ Le Haut Conseil des biotechnologies

Le Haut Conseil des biotechnologies, instance d'évaluation, d'expertise et de concertation a été créé par la loi du 25 juin 2008. Lancé le 22 avril 2009, cette structure indépendante, qui réunit 63 membres, est composée d'un comité scientifique présidé par Jean-Christophe Pagès, et d'un comité économique, éthique et social présidé par Christine Noiville. Le HCB rassemble, entre autres, des personnalités désignées notamment auprès des organismes publics de recherche, en raison de leur compétence scientifique et technique, des élus locaux, des parlementaires, des représentants d'associations et d'organisations professionnelles.

Le HCB est présidé par Catherine Bréchnignac.